



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Cinquième Commission
Points 141 et 103 p) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

**Désarmement général et complet : le commerce
illicite des armes légères et de petit calibre
sous tous ses aspects**

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution [A/C.1/75/L.44](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À sa 13^e séance, le 6 novembre 2020, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/75/L.44](#) sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/75/L.75](#)).

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 7 et 8 du projet de résolution [A/C.1/75/L.44](#), l'Assemblée générale :

a) décide, conformément à la décision 74/552, d'organiser, du 26 au 30 juillet 2021, une réunion biennale des États d'une semaine en vue d'examiner les principales difficultés à surmonter et les principales possibilités à exploiter s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites aux niveaux national, régional et mondial, l'objectif étant de prévenir et de combattre le détournement et le transfert international illicite des armes légères et de petit calibre au profit d'utilisateurs non autorisés ;



b) rappelle qu'elle a décidé, conformément au calendrier des réunions pour la période 2018-2024 arrêté à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (la troisième Conférence d'examen), d'organiser, en 2022, une réunion biennale des États d'une semaine et, en 2024, la quatrième Conférence d'examen, qui sera précédée, au début de la même année, d'une réunion du comité préparatoire d'une durée maximale de cinq jours.

III. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme pour 2021 et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 2\)](#)].

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. La demande formulée au paragraphe 7 du projet de résolution signifierait que la réunion biennale d'une semaine, qu'il est prévu de tenir à New York du 26 au 30 juillet 2021, comporterait 10 séances, avec interprétation dans les six langues officielles. Le service de ces séances devrait être assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2021.

5. Par ailleurs, la demande formulée représenterait pour le Département des services à assurer au titre de la documentation, à savoir quatre documents d'avant-session (13 000 mots en tout), deux documents de session (13 000 mots en tout) et trois documents d'après-session (16 000 mots en tout), qui devraient être publiés dans les six langues en 2021.

6. Pour ce qui est du paragraphe 8 du projet de résolution, il est entendu que certaines questions liées à la réunion biennale de 2022, à la quatrième Conférence d'examen en 2024 et à la réunion du comité préparatoire qui précédera cette dernière, concernant notamment la date, le format, la portée et les modalités d'organisation, n'ont pas encore été arrêtées.

V. Incidences financières des propositions

7. Il était prévu que la réunion biennale se tienne du 15 au 19 juin 2020, conformément au paragraphe 7 de la résolution [74/60](#) de l'Assemblée générale, et l'ouverture correspondante de crédits de 240 700 dollars avait été approuvée au titre du budget-programme de 2020, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

8. Compte tenu des dispositions du paragraphe 7 du projet de résolution, on estime qu'il faudra prévoir des ressources d'un montant de 203 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour l'organisation des réunions et l'établissement de la documentation requise en 2021.

9. On trouvera dans le tableau ci-dessous des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des réunions et de la documentation.

Ressources supplémentaires à prévoir pour 2021 au titre des réunions et de la documentation

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Total révisé pour 2020-2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2020</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Interprétation	84 000	84 000	—	84 000
Documentation d'avant-session	67 200	67 200	37 600	29 600
Documentation de session	40 000	40 000	—	40 000
Documentation d'après-session	49 500	49 500	—	49 500
Total	240 700	240 700	37 600	203 100

10. À la date d'établissement du présent rapport, les ressources à prévoir pour 2020 étaient estimées à 37 600 dollars. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, de l'écart entre les ressources approuvées pour 2020 (soit 240 700 dollars) et les dépenses effectives et des ressources qui doivent être restituées.

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2021

11. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités dont il est question au paragraphe 7 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2021 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 203 100 dollars pour 2021.

12. En ce qui concerne le paragraphe 8 du projet de résolution, puisqu'on ne connaît pas encore les modalités d'organisation de la réunion biennale de 2022, de la Conférence d'examen de 2024 ni de la réunion du comité préparatoire qui précédera cette dernière, il n'est pour l'heure pas possible d'estimer les ressources qui seraient nécessaires aux services d'appui, notamment pour ce qui est des services de conférence et de la documentation. Une fois que les modalités d'organisation auront été décidées, le Secrétaire général présentera, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les incidences budgétaires qu'elles pourraient avoir.

VII. Fonds de réserve

13. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à continuer d'appliquer, dans le cadre du budget annuel, les dispositions régissant le fonds de réserve qu'elle avait arrêtées dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#).

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

14. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/75/L.44](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 203 100 dollars pour 2021 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.
